

Questions orales

Nous travaillerons en étroite collaboration avec les représentants de l'industrie, les provinces et les Américains qui appuient notre position, afin de défendre le mieux possible notre cause. Je crois que nous avons de solides arguments, avec preuves à l'appui.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, pendant le débat sur le libre-échange, le gouvernement a promis à de nombreuses reprises d'abolir les tarifs.

Le ministre ne croit-il pas que l'application d'une taxe à l'importation de 15 ou 25 p. 100 sur le bois d'oeuvre expédié aux États-Unis serait quand même extrêmement injuste à notre endroit?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il y a une chose que ni le Canada ni les États-Unis n'ont perdue dans l'Accord de libre-échange, et c'est l'accès aux lois sur les sanctions commerciales lorsqu'il y a des subventions qui sont jugées injustifiées d'un côté ou de l'autre de la frontière. Que cela soit bien clair.

Dans ce cas, nous ne croyons pas qu'il y a une subvention. Comme je l'ai dit dans ma première réponse, nous allons lutter jusqu'au bout.

Ce que nous n'avions pas en 1983 ni en 1986 mais avons obtenu grâce à l'Accord de libre-échange, c'est le droit de faire appel à un groupe spécial de règlement des différends, comme nous l'avons fait dans le cas du porc. Nous pouvons ainsi voir à ce que nos droits soient protégés et à ce que la détermination de l'existence d'une subvention soit faite conformément à la loi et appuyée par ce groupe spécial. Nous sommes prêts à aller jusqu'à là si c'est nécessaire.

* * *

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg—Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

Dans le rapport qu'il a déposé aujourd'hui, le Sous-comité sur la pauvreté du Comité permanent de la santé recommande que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et les territoires, élabore une stratégie de «bébés en santé», qui contribuerait à réduire de 6 000 par année le nombre de nouveau-nés présentant une insuffisance pondérale au Canada. Le Conseil canadien de l'enfance, et de la jeunesse estime que, à elle seule,

cette mesure préventive pourrait faire baisser de 600 millions de dollars le coût annuel du système de soins de santé.

• (1430)

Le ministre annoncera-t-il dès aujourd'hui qu'il donnera suite à cette recommandation?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne ferai évidemment aucune annonce aujourd'hui parce que je veux d'abord lire le rapport pour en connaître le contenu. Je sais qu'on a eu le temps de parcourir rapidement le rapport, qui est très intéressant, particulièrement le genre de recommandation dont le député a parlé. Toutefois, il faut d'abord examiner toutes les recommandations, établir un ordre de priorité et prendre les mesures nécessaires en temps et lieu. Comme je l'ai dit plus tôt à son chef, j'ai l'intention de présenter des stratégies vers le début de l'année 92. Il est fort possible que ce genre de recommandation fasse partie de ces stratégies.

* * *

LA PAUVRETÉ

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Évidemment, le rapport du sous-comité qu'il a mentionné est futile. Dans l'ensemble, il est ridicule. C'est réellement du baratin.

Le ministre ne sait-il pas que la pauvreté chez les enfants prend des proportions de crise nationale? Va-t-il prendre des mesures pour que soit établi un programme de création d'emplois permettant de réparer certains des torts causés par les programmes gouvernementaux qui favorisent la perte d'emplois et qui aggravent le problème de la pauvreté chez les enfants?

Va-t-il veiller à l'établissement, dès le printemps prochain, d'un programme d'emplois d'été satisfaisant et accéléré pour les étudiants qui voudront travailler l'été prochain, l'été de 92?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne suis évidemment pas d'accord avec le député. J'estime que ce qu'il a dit dans son préambule est faux. Les ministères, notamment celui que dirige mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ont pris beaucoup de mesures au regard de la création d'emplois. À mon avis, elles fonctionnent, mais en raison de la conjoncture actuelle et de la situation économique difficile, nous devons être réalistes.